

Une étude comparée des organisations analogues dans les autres provinces, tout en nous démontrant la faiblesse numérique relative de nos associations agricoles actives, prouverait en même temps une fois de plus notre supériorité au point de vue des résultats obtenus tant par l'amélioration de nos produits et par les économies réalisées dans les achats collectifs que par la véritable métamorphose intellectuelle accomplie par la diffusion des idées coopératives parmi les cultivateurs du Québec. Ces études fort intéressantes fourniraient un thème tout d'actualité à la plume claire et vigoureuse de l'économiste et de l'homme de loi distingué qu'est M. Edouard Montpetit.

N'étant ni l'un ni l'autre, il me sera nécessaire de limiter mon champ d'action. L'histoire brève et quelques exemples pris au hasard des succès d'une de nos sociétés coopératives suffiront à compléter ces notes jetées à la hâte sur le papier. De fondation plutôt récente (en 1913), le Comptoir Coopératif de Montréal offre un exemple typique de l'excellence du mouvement coopératif et de la faveur dont il jouit auprès des cultivateurs. En quatre ans le chiffre initial de ses affaires s'est augmenté 200 fois et ce développement merveilleux dépasse tout ce qui s'est vu dans les organisations analogues, soit au pays, soit à l'étranger.

Les succès remportés par cette "coopérative", qui revêt le caractère d'une grande société coopérative centrale, sont dus surtout à l'esprit qui a prévalu à sa formation et qui assure encore à ses opérations une direction absolument conforme aux principes féconds de la coopération la mieux comprise.

Son "modèle est la ligue des paysans de Belgique, appelée aussi du mot flamand "Boerenbond". Cette ligue est une union professionnelle catholique, formée de corporations ou sociétés paroissiales". Son organisation légale est autorisée par les articles 1971 à 1994 des statuts refondus de la province de Québec. C'est une société par actions, à responsabilité limitée, dont les actions ont une valeur de dix piastres chacune, payables par versement annuel d'une piastre. Le capital n'est pas limité et les biens sont exempts d'impôt.

La société exige que tous ses sociétaires respectent "son caractère catholique et français", ce qui détermine franchement son esprit qui n'a rien d'exclusif cependant. Comme son modèle, c'est une fédération dont l'oeuvre est à la fois religieuse, intellectuelle, sociale et économique. Elle a un comité de propagande distinct de son organisation administrative pour les intérêts économiques de la fédération. Ses bureaux, installés à deux cents pas du monument commémoratif de la fondation de Montréal, au centre même du quartier commercial, occupent maintenant un personnel nombreux pour répondre aux besoins d'une administration toujours croissante.